



Réformes Blanquer

Le ministre persiste à tourner le dos à l'exigence de retrait

Après Parcoursup, les textes de la réforme du lycée, les textes de la réforme du baccalauréat, le ministre ose présenter au Conseil supérieur de l'éducation du 12 juillet un projet d'arrêté qui fixe la nature et les durées des épreuves du baccalauréat à compter de 2020 pour les épreuves anticipées de français, et 2021 pour les autres épreuves.

Syndicat national

FORCE

OUVRIERE

de

l'enseignement

privé

Tous les projets du ministre ont été majoritairement rejetés lors des séances du CSE qui se sont tenues cette année, et pourtant il continue à marche forcée.

Pourquoi un tel empressement ? Il s'agit pour le ministre d'aller très vite dans la destruction du baccalauréat, diplôme national et premier grade universitaire permettant à tout bachelier l'accès à la filière universitaire et à l'université de son choix.

**Communiqué du
5 juillet 2018**

C'est la même méthode que pour les ordonnances Macron. Pas une minute à perdre lorsqu'il s'agit de remettre en cause les droits et garanties collectives des salariés, des fonctionnaires, des lycéens et étudiants, des retraités. Pas une seconde à perdre lorsqu'il s'agit de détruire le statut des cheminots en grève pendant plus de trois mois avec leurs organisations syndicales.

Dans de nombreuses académies des centaines de professeurs se sont saisis des commissions de jury de baccalauréat pour se réunir et prendre position pour le retrait des contre-réformes Blanquer. Les professeurs de philosophie des académies de Paris, Créteil et Versailles ont manifesté devant le ministère le 3 juillet.

Le ministre peut bien présenter tous les décrets et les arrêtés qu'il veut, le rejet des contre-réformes s'enracine.

Retrait des réformes Blanquer du lycée et du baccalauréat, abrogation de la loi *Orientation et réussite des étudiants*, abandon de Parcoursup !